



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

ATELIER SOUS – REGIONAL DU GROUPE DE TRAVAIL GOUVERNANCE FORESTIERE (GTGF) DE LA COMIFAC

Bangui, du 10 au 12 octobre 2022



RAPPORT

Liste des abréviations

AC	: Afrique Centrale
AFLEG	: Africa Forest Law Enforcement and Governance
AGEOS	: Agence Gabonaise d'Etude et d'observation spatiales
APV	: Accords de Partenariat Volontaires
BM	: Banque Mondiale
CAFI	: Fonds de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique Centrale
CARFAD	: Centre Africain de Recherches Forestières Appliquées e de Développement
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CFM	: Congrès Forestier Mondial
CIFOR	: Center for International Forestry Research
CIRAD	: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNC	: Coordonnateur National de la COMIFAC
COMIFAC	: Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COVID	: Corona Virus Desease
DG	: Directeur Général
DIRCAB	: Directeur de Cabinet
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIB	: Fédération des Industries du Bois
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
FLEGT	: Forest Law Enforcement Governance and Trade (Programme pour l'Application des Règlementations Forestières, la Gouvernance et les Echanges Commerciaux)
FNUF	: Forum des Nations Unies sur les Forêts
FSC	: Forest Stewardship Council
GDRN	: Gestion Durable des Ressources Naturelles
GFBC	: Groupement de la Filière Bois au Camérroun
GFBC	: Groupement de la Filière Bois au Camérroun
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement)
GRAMUE	: Groupe des Amis de l'UNESCO et de l'Environnement
GTGF	: Groupe de Travail sur la Gouvernance Forestière
JICA	: Japan International Cooperation Agency
KFW	: Kreditanstalt für Wiederaufbau (Établissement de crédit pour la reconstruction)
MINIFO	: Ministère des Forêts et de la Faune
NU	: Nations Unies
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OIBT	: Organisation Internationale pour les Bois Tropicaux
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OSC	: Organisations de la Société Civile
PF	: Point Focal

PIB	: Produit Intérieur Brut
PPECF	: Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
PPP	: Partenariat Public Privé
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petite et Moyenne Industrie
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RCA	: République Centrafricaine
RDC	: République Démocratique du Congo
REDD+	: Réduction des Emissions dû à la Déforestation et la Dégradation des Forêts
REPOFBAC	: Réseau sur les Politiques Forestières dans les Bassins du Congo
RIOFAC	: Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
SE	: Secrétaire Exécutif
SEA	: Secrétaire Exécutif Adjoint
SEC	: Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
SEM	: Son Excellence Monsieur/Madame
UE	: Union Européenne
UNFCCC	: United Framework Convention on Climate Change (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques)
WCS	: Wildlife Conservation Society
WRI	: World Resources Institute
WWF	: World Wide Fund for Nature
ZLECAF	: Zone de libre-échange continentale africaine



Table des matières

Introduction.....	6
1. Objectifs.....	7
2. Cérémonie d’ouverture	7
1. Session Introductive.....	9
3. Déroulement des Travaux	10
3.1. Présentation des résultats du CFM-15.....	10
3.2. Présentation des résultats des travaux du FNUF-17.	12
3.3 Projet Tropical Timber Trade Facility (TTT).....	13
3.3.1 Etude sur les mécanismes de contrôle de la gouvernance forestière en Afrique centrale.	13
3.3.2 Projet de cadre logique du TTT	14
3.4 Examens du concept « zéro déforestation »	16
3.4.1. Décryptage juridique de la dernière proposition de règlement du parlement Européen	16
3.4.2. Présentation des options proposées par la COMIFAC sur le concept « zéro déforestation » prôné par l’Union Européenne	16
3.5 Examens des projets des décisions CEMAC.....	17
3.5.1 Examiner les différents projets de décisions relatives à l’industrialisation du secteur bois en Afrique Centrale et à l’interdiction des grumes à l’exportation d’ici Janvier 2023.	17
3.5.2 Examen des projets de décisions relatives à l’interdiction d’exportation des grumes et aux différentes mesures d’accompagnement	17
3.6. Feuille de Route	17
4. Résultats obtenus à l’issu de la session.....	17
5. Recommandations.....	17
6. Conclusion	19
7. Annexes :	20
Annexe 1 : Communiqué final de l’atelier	20
Annexe 2 : Note de position commune.....	24
Annexe 3 : Prochaines étapes (feuille de route octobre – Décembre 2022)	26
Annexe 4 : Modèle de Format modifié pour les rapports volontaires nationaux FNUF	29
Annexe 5 : Liste des participants en présentiel.....	30
Annexe 6 : Agenda de l’atelier	33
Annexe 7 : Discours du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC	35
Annexe 8 : Discours d’ouverture du Représentation du Ministre des Eaux et Forêts de la RCA.	38
Annexe 9 : Note technique relative au projet de règlement de l’EU sur Zéro déforestation	42
Annexe 10 : Quelques photos des participants à l’atelier	47

Introduction

Le Groupe de Travail sur la Gouvernance Forestière (GTGF) de la COMIFAC, a tenu du 10 au 12 octobre 2022, sa session ordinaire, à Bangui en RCA. Elle avait, entre autres points abordés, la restitution de la quinzième session du Congrès Forestier Mondial (CFM-15) et du dix-septième Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF-17), l'amélioration du cadre logique du projet TTT, l'examen des différents textes en cours d'instruction au niveau sous-régional et international, etc. Les sessions se sont réalisées en mode présentiel et hybride.

Y ont pris part en présentiel, les Directeurs Généraux des Forêts et des Industries des pays et/ou leurs délégués, le représentant de la CEMAC, les Points Focaux FNUF, le personnel du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les Coordonnateurs Nationaux de la COMIFAC du Gabon et de la RCA, les partenaires techniques et financiers (PPECF/KFW, GIZ), les représentants syndicats des Exploitants forestiers (FIB/RDC et GFBC/Cameroun), et les délégués des Organisations de la Société Civile, issus des pays suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda et Tchad.

Outre les participants en présentiel, il y avait aussi des personnalités chinoises et certains consultants de la GIZ qui ont pris part en ligne dans la deuxième journée de l'atelier.



Figure 1 : Participants à l'atelier du GTGF à Bangui.



Figure 2 : Participants à l'atelier en mode hybride à Bangui.

1. Objectifs

L'Atelier sous-régional avait pour objectif général de faire une restitution de la participation de la COMIFAC aux travaux du 15^{ème} Congrès Forestier Mondial (CFM-15) et de la 17^{ème} session du Forum des Nations Unies pour les Forêts (FNUF-17) aux membres du GTGF et examen des textes juridiques en cours d'instruction.

De manière spécifique, il était question de :

- améliorer le cadre logique du projet TTT en cours de maturation ;
- examiner les textes juridiques en cours d'instruction sur l'interdiction d'exportation de grumes à partir de Janvier 2023 et les règlements adoptés par le parlement européen sur zéro déforestation/diligence raisonnée ;
- évaluer le niveau de mise en œuvre de la feuille de route 2022 du GTGF ;
- proposer et valider la nouvelle feuille de route du quatrième trimestre 2022 du GTGF ;
- donner des orientations et recommandations pour l'amélioration de la Gouvernance forestière en Afrique centrale.

2. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie a été marquée par trois interventions, dont : le mot de bienvenue du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC Monsieur **Hervé Martial MAIDOU**, –l'allocution de SEM **Raymond MBITIKON**, CO-Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), et celle de l'Inspecteur central en matière de Chasse et Pêche, Monsieur **Jean Nestor LOPERE**, Représentant de SEM, Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche de la RCA.

- **Allocution du S.E de la COMIFAC** : Il a exprimé son plaisir de prononcer son allocution, en commençant par remercier le Gouvernement de la RCA en général et particulièrement le Professeur Archange Faustin TOUADERA, Président de la RCA d'avoir autorisé, la tenue de cette session, en terre centrafricaine.

Ensuite, il a remercié les autorités a rappelé aux participants que cette réunion est une suite logique, des thématiques déjà débattues lors des précédentes réunions, à Seoul (Corée



Figure3 : Le SE de la COMIFAC lors de l'atelier du GTGF à Bangui

du Sud) et New York (USA). Il a encouragé les participants de travailler efficacement sur le projet soumis par les partenaires chinois tout en indiquant qu'un premier travail avait été réalisé à Douala et poursuivi à Brazzaville avec la participation de la GIZ. Les conclusions de cet atelier serviront d'argumentaires des ministres de la COMIFAC pour d'éventuelles négociations avec les partenaires chinois. Pour les négociations avec la Chine, un premier travail avait commencé à Douala puis enrichi à Brazzaville.

- **Mot du Co-Facilitateur :** Prenant la parole, il a d'abord exprimé son réel plaisir à prendre part à cette session. Ensuite, il a exprimé sa gratitude à l'endroit de la COMIFAC et les membres du GTGF avant de faire mention de la place non négligeable qu'occupent les ressources naturelles en Afrique centrale. Il a poursuivi son mot, en exprimant sa satisfaction à la relance de session GTGF, tout en faisant mention de sa mission de facilitateur qui inclut les actions du plan de convergence, avant de souhaiter plein succès aux travaux du partenariat des forêts d'Afrique centrale a introduit son mot par le remerciement à l'endroit de la COMIFAC pour l'invitation à l'atelier. Il a adressé ses encouragements au GTGF pour la reprise des activités.



Figure 4 : Le Co Facilitaire du PFBC

- **Discours d'ouverture du représentant du Ministre Centrafricain des Eaux, forêts, chasse et pêche :**

Il a débuté son mot par remercier la COMIFAC et la GIZ sur le choix porté à Bangui pour l'organisation de cet atelier. Il a reconnu que, dix-sept ans déjà, la COMIFAC a démontré son leadership dans l'accompagnement des Etats en matière des coordination et orientation des politique forestières et environnementales. Poursuivant son mot, il a indiqué que l'enjeux était très important pour cette et a sollicité la participation active de tous afin de disposer des résultats pertinents en faveur des Etats, les communautés locales et peuples autochtones.



Figure 5 : Représentant du Ministre Centrafricain des Forêts lors de l'atelier à Bangui

Le gouvernement possède sa politique forestière pour une période de 5 Ans. La RCA a marqué son accord avec certains pays de la sous-région pour le partenariat gagnant-gagnant avec la Chine. Ensuite la RCA a signé un accord avec APV-FLEGT avec l'UE. Pendant que les pays de la sous-région sont en train de se préparer pour l'interdiction de la vente des grimes, il convient de noter que les résultats de cet atelier sont très attendus par les 11 pays membres de la COMIFAC. Concernant la gouvernance forestière, la RCA a voté son plan opérationnel 2022.

1. Session Introductive

La modération a été assurée par l'Expert en gouvernance forestière, Monsieur **Damas MOKPIDIE**. Trois points ont marqué cette session à savoir : la présentation individuelle des participants, la mise en place du présidium et l'adoption de l'agenda.

S'agissant de la mise en place du présidium, le bureau proposé aux participants a été adopté avec acclamation et s'est composé de :

1. Président : Monsieur **Anicet NGOMIN** de la République du Cameroun
2. Vice-Président : Monsieur **Pacifique ININHAZWE** de la République du Burundi
3. Rapporteur Général : Monsieur **Faustin TOKATE KAMENGE** de la République Démocratique du Congo
4. Rapporteur Adjoint : Madame **ZOUGOULOU YENA** de la République du Tchad.



Figure 6 : Membres du bureau de l'atelier du GTGF à Bangui

Poursuivant la session introductive, les participants s'étaient penchés sur l'agenda proposé, qui, après échanges, questions et réponses, a été adopté sans amendement, avant de laisser la place à l'installation du présidium pour la suite des sessions.

3. Déroulement des Travaux

Après une brève introduction de la session par le Président, la parole a été donnée à l'Expert en gouvernance forestière pour présenter les objectifs et les résultats attendus. Dans son déroulé, l'expert a partagé l'historique du GTGF aux participants, avant de souligner quatre objectifs et douze résultats poursuivis par la session. Il a rappelé aux participants, les différentes sessions inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

- Session 1 : Présentation des résultats du CFM-15
- Session 2 : Présentation des résultats du FNUF-17
- Session 3 : Projet Tropical Timber Trade Facility (TTT)
 - 3.1 : Etude de la GIZ sur les mécanismes de contrôle de la gouvernance en Afrique centrale
 - 3.2: Projet de cadre logique du TTT
- Session 4 : Examens du concept « zéro déforestation »
- Session 5 : Examens des projets des décisions CEMAC
- Session 6 : Feuille de Route
- Session 7 : Cérémonie de clôture.

3.1. Présentation des résultats du CFM-15

L'Expert Gouvernance forestière de la COMIFAC, a fait la restitution de la participation de la COMIFAC au Congrès Mondial Forestier (CFM-15), tenu du 02 au 06 Mai à Séoul.

L'objectif de la participation était de présenter les efforts fournis par les pays membres de la COMIFAC, conformément aux recommandations du CFM-14, a-t-il mentionné.

Parmi les trouvailles clés de cette participation, figure l'implication et la visibilité de la COMIFAC par l'animation de son pavillon et la participation aux sides-event.

Toutefois, l'expert a relevé quelques limites, notamment :

- l'absence des experts pour couvrir toutes les thématiques ;
- l'insuffisance de communication qui s'est montrée par la participation de certains Ministres des Pays de la COMIFAC à l'insu du SEC ;
- l'insuffisance des participants en matière d'adaptation aux exigences technologiques actuelles (Les présentations faites par des codes sql, etc.) ;

- la participation individuelle des Pays qui au finish ont été contraints de solliciter le pavillon COMIFAC pour faire passer leurs présentations et qui a eu des conséquences d'annihiler certains évènements prévus ;
- les difficultés de faire accepter et partager les publications COMIFAC du fait qu'elles se trouvaient sous versions papiers donc « non écologique ».

Avant de clore son exposé, l'expert a partagé aux participants, six recommandations pour répondre aux limites ci-dessus et améliorer les sessions ultérieures aussi bien du GTGF que de la COMIFAC.

Les participants ont suivi avec beaucoup d'intérêts cette présentation qui ont suscité beaucoup des questions. A ces questions posées, les réponses ont été débattues mais aussi partagées, ce qui avait permis d'améliorer la compréhension des uns et des autres mais surtout de formuler les recommandations pertinentes pour s'arrimer aux nouvelles données en matière de participations aux grandes réunions internationales mais aussi en corrigeant les insuffisances ci-dessus relevées.

Parmi les recommandations formulées à ce stade, les points essentiels consistaient à :

- mettre un accent qu'il faudra commencer les prochaines sessions du GTGF par la présentation de l'état de la mise en œuvre des recommandations des sessions antérieures ;
- améliorer la participation des experts des pays membres de la COMIFAC en nombre et qualité en tenant compte des thématiques inscrites ou bien à aborder au cours des réunions internationales ;
- traduire les recommandations issues des réunions internationales en actions en faveur de la COMIFAC afin de contribuer à sa mission de redevabilité vis-à-vis des Etats ;
- montrer de façon laconique la valeur ajoutée de la participation de la COMIFAC et les bénéfices tirés de ladite participation ;
- formuler les recommandations en les adressant de façon clair à chacune des parties, dont la COMIFAC, les Etats, les acteurs privés, les ONG, etc. ;
- formuler les insuffisances présentées en s'appuyant sur les indicateurs quantitatifs afin de donner l'opportunité aux participants et autres de mieux apprécier, l'ampleur de la situation, les mérites et ce qui nécessite d'améliorations imminentes ;
- soutenir la COMIFAC dans ses missions, son leadership et toutes initiatives débutées jusqu'à la contractualisation voire la mise en œuvre avec les parties concernées. Cette recommandation avait été illustrée dans le cas des négociations entre la COMIFAC et l'UE pour le programme CAFE qui au finish se détourne le plus souvent de la COMIFAC pour contractualiser directement avec les Etats.

Pour clore cette session, le S.E COMIFAC a encouragé les Etats membres de poursuivre les efforts de mise en place des financements endogènes, pour assurer aussi bien les initiatives au niveau local mais aussi contribuer à la participation des experts pays aux différents foras et assurer une meilleure couverture des thématiques. Aussi, il a mentionné la nécessité de capter les thématiques ou échanges pertinents de ce qui se font dans d'autres groupes de travail, en lien avec les enjeux de la gouvernance forestière qui est une thématique transversale concernant toutes les ressources existantes en forêt et en faire une préoccupation au niveau des départements ministériels.

Le rapport de la participation de la COMIFAC au CFM-15 est disponible.

3.2. Présentation des résultats des travaux du FNUF-17.

Cette restitution sur le FNUF-17 a été faite par **M. Sébastien MALELE** (Point focal FNUF / CNC - RDC). L'intervenant a commencé par l'historique du FNUF qui a été créé en 1995 avant d'aborder la restitution des travaux de la 17^e session qui s'est tenue du 9 au 13 mai 2022 à New York tout en faisant mention de la position commune des Pays d'Afrique centrale qui a été élaborée en mars dernier par le groupe de travail gouvernance forestière de la COMIFAC.

L'un des points forts traité lors du forum était les discussions politiques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies (NU) pour les forêts 2017-2030. Durant les travaux quelques mises à jour ont été faites sur le plan stratégique des NU conformément aux impacts de la pandémie de COVID-19 sur le secteur forestier, ainsi que l'engagement des philanthropes. Ensuite, les participants ont examiné comment le FIDA et le FNUF pourraient travailler en synergie et obtenir les résultats escomptés.

Poursuivant sa présentation, il a indiqué que la tenue des deux événements d'une même thématique (FNUF-17 à New York et CFM-15 à Seoul) n'ont pas été facile à organiser par rapport à l'incident sur le rapprochement des dates et qu'il faudra faire mention aux secrétariats de ces instances pour éviter cette coïncidence dans l'avenir.

Pour information, la date du 8 au 12 mai 2023 a été adoptée par le secrétariat pour la prochaine session à New York et c'est le Burundi qui est élu à la présidence pour le FNUF-18.

Toujours un constat de faible participation des pays Africains en général et les pays membres de la COMIFAC en particulier où moins de 5 pays de l'espace était présent. Par la suite, une série de questions ont été soulevées par les participants dont les principales sont :

- ✓ Est-ce-que les 6 thématiques traitées lors de FNUF concernent les pays Africains ?
- ✓ Tous les pays Africains ont le souci d'accroître leurs avantages liés au secteur forestier ?
- ✓ Pouvons-nous aussi préparer nos thématiques et les transférer au FNUF pour qu'on puisse les prendre en compte dans l'agenda de la session ?
- ✓ Quelle est la place ou le rôle de la COMIFAC au sein du FNUF ?
- ✓ Est-ce-que le FNUF s'occupe des thématiques comme la désertification ?
- ✓ Les décisions prises lors du FNUF concernaient quelles thématiques et comment les stratégies de mise en œuvre sont engagées par les pays ?

Les commentaires qui ont suivi ces questions ont indiqué que, tous les pays d'Afrique centrale se préoccupent de voir s'accroître et s'améliorer leurs opportunités dans le secteur forestier.

Cependant, il a été indiqué que les thématiques sont souvent prédéfinies par le secrétariat du FNUF en lien avec le plan stratégique des NU pour les forêts (2017-2030). Mais, certaines thématiques nouvelles peuvent être abordées et discutées selon les circonstances à l'exemple du cas de la pandémie à COVID-19 qui a paralysé les fonctionnements habituels et perturbé le monde pendant au moins deux années et qu'elle s'est imposée à tous comme problématique urgente à solutionner. Ce cas de la pandémie où les Etats n'étant pas préparés à son apparition, leur obligeant à développer des stratégies urgentes de riposte, a servi d'illustration aux participants tout en s'encourageant mutuellement d'être proactif en anticipant les thématiques capables d'aborder et planifier un plan de management/mitigation des risques

environnementaux.

Par contre, le véritable problème se pose toujours sur la participation active des pays membres de la COMIFAC. Les participants ont reconnu l'importance, des Etats d'Afrique centrale, de prendre une part active aux FNUF. Ils ont insisté et encouragé ces dits Etats à produire et transmettre leur rapport au secrétariat du FNUF, car son soutien aux Etats est conditionné entre autres, à la mise à disposition de ces rapports. Pour conclure, un des participants qui est le point focal FNUF-RCA a soutenu l'idée que dorénavant, la procédure de prise en charge des pays par le secrétariat du FNUF est conditionné par l'envoi à temps des rapports volontaires pays et la sollicitation de la prise en charge le plutôt possible.

3.3 Projet Tropical Timber Trade Facility (TTT)

Cette session a été introduite par le SE/COMIFAC qui a présenté l'ensemble des participants, suite à la sollicitation de l'équipe chinoise afin de s'assurer du nombre et des Etats d'Afrique centrale présents dans la salle. La partie chinoise et les autres participants à cette session s'étaient également prêtés à cet exercice qui avait permis à tous, de se mettre à la hauteur du sujet à débattre et des questions pertinentes à poser au cours des négociations.

Le dispositif de la réunion a été en mode hybride, entre les participants présents à Bangui d'une part, l'équipe du Ministère chinois en charge des forêts, les Consultants engagés par la GIZ, auteurs de l'étude sur les mécanismes de contrôle de la gouvernance forestière en Afrique centrale et le modérateur d'autre part.

Pour avancer dans ce dossier, deux points essentiels ont été abordés et présentés à savoir : l'étude menée par la GIZ sur les mécanismes de contrôle de la gouvernance en Afrique centrale et le Cadre logique du projet TTT d'où la session a été animé par **Mr. Jean Mari Noiraud**.

3.3.1 Etude sur les mécanismes de contrôle de la gouvernance forestière en Afrique centrale

Cet exposé a été fait par le consultant GIZ, **Mme Bernice CASTADOT** dont le rapport est joint en annexe.

Abordant le contenu de l'étude menée, le consultant a mentionné l'analyse sur la mise en œuvre des APV dont le rapport évoque que le processus APV-FLEGT n'a pas marché. Il a poursuivi en disant que la commission de l'union européenne a reconnu l'échec de l'APV-FLEGT. Les différentes signatures entre l'Union Européenne et les Etats qui se sont engagés dans le processus depuis 2010/2012, aucun certificat APV n'a été délivré jusqu'à date. D'après elle, la gouvernance est défaillante à cause de la corruption qui ne dit pas son nom dans nos pays membres qu'il est nécessaire d'entrevoir des mécanismes rigoureux. Les APV ont été un échec. En guise de recommandations, on peut continuer avec les pays qui ont déjà commencé et ceux en cours de négociation de l'APV. L'initiative n'est pas là pour concurrencer les existantes mais plutôt les renforcer. Dans ce sens, il faut des discussions avec les pays de la sous-région.

Par ailleurs, une proposition a été faite dans le cadre de cette étude sur la traduction des lois forestières en Chinois afin de faciliter la compréhension entre les deux parties (Chine & COMIFAC) pour mieux avancer. Après cette présentation, il s'en est suivi une série des questions-réponses dans l'objectif d'apporter les contributions et les orientations sur l'étude. En conclusion, les participants à cet atelier ont recommandé au consultant de reprendre cette étude en impliquant réellement toutes les parties prenantes surtout la partie étatique en vue de sortir un document qui reflète réellement la réalité des pays.

3.3.2 Projet de cadre logique du TTT

Ce projet du cadre logique a été présenté par Mr **Ralph RIDDER** de la GIZ. Dans son exposé il a mentionné que le projet TTT est une idée de coopération trilatérale en préparation par la Chine, l'Allemagne et les pays forestiers d'Afrique centrale, visant à promouvoir le commerce de bois tropicaux et de produits bois légaux et / ou durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de l'Afrique centrale aux marchés internationaux en passant par la Chine.

Ce cadre logique proposait un objectif et quatre indicateurs suivi des quatre grands Résultats et dix-sept (17) principales activités pour un budget global de 15 millions d'euros financé par la facilitation allemande, couvrant une période de trois (3) ans (Janvier 2023 à décembre 2025).

A la fin de son intervention, les participants ont été invités à la série des questions-réponses.

Prenant la parole en premier lieu, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC conformément à ses prérogatives étant que répondant au nom des Etats d'Afrique centrale a développé le contexte du projet TTT en rappelant aux participants les dispositions prises lors du GTGF, tenu à Brazzaville en juillet 2021 où le draft0 du cadre logique a été présenté aux experts et lors du conseil des Ministres à Libreville en juillet 2022, où les Ministres des forêts des pays COMIFAC avaient demandé que le cadre logique du projet soit revu en tenant compte des acquis de l'APV-FLEGT. Il a relevé que les Ministres dans leurs propositions ont souligné de ressortir clairement dans ce texte, l'intérêt de la sous-région pour ce projet, et sollicite qu'un dialogue soit franc et direct entre la Chine et les pays du Bassin de Congo sans intermédiaire avec un besoin très particulier sur le transfert de technologie. Donc, en conclusion ce projet doit démontrer ce qu'il apporte de nouveau et ce que doit gagner surtout la communauté locale sans écouter parler du projet tripartite. L'Allemagne joue un rôle essentiel de facilitateur mais non comme acteur direct. Les Etats membres ne veulent pas qu'il y ait d'intermédiaire entre eux et la Chine.

➤ **Point de vue de la Chine**

La partie Chinoise a confirmé qu'elle a lu tout ce qui a été dit pour les APV. Elle a poursuivi en disant malgré l'échec du processus APV, qu'est-ce qu'il faut faire pour améliorer le commerce du bois en Afrique centrale ? Nous allons continuer à recueillir les informations et à l'écoute pour les besoins réels de l'Afrique Centrale. Pour information, la Chine travaille sur la légalité depuis longtemps et le plus important c'est de respecter la réglementation en vigueur d'un pays. En Chine, la certification est optionnelle. Ce qui permet aux exploitants de choisir leurs outils. Dans ce cadre-là, les Pays membres de la COMIFAC peuvent aussi choisir eux-mêmes le type de certification voulu et la Chine les accompagne, bien sûr en tenant compte de la facilitation allemande qui veut appuyer cette initiative entre l'Afrique Centrale et la Chine.

En conclusion, la Chine n'a pas hésité de remercier la coopération technique Allemande pour sa facilitation. Pour la partie Afrique centrale, nous aimerions entreprendre beaucoup d'échanges avec eux. Nous notons qu'il existe des malentendus. Et pour la prochaine réunion, nous voulons que la COMIFAC et les pays membres nous disent qu'est-ce qu'ils attendent de la Chine pour que nous puissions établir des liens gagnant-gagnant.

➤ **Point de vue de la GIZ**

Le projet risque d'être piégé comme l'échec des APV si on veut aller à l'ordre disperser sans une meilleure coordination sous l'égide de la COMIFAC. Il est vrai que le niveau d'avancement dans la mise en œuvre de ce processus ne serait pas de même avec tous les 6 pays concernés par le projet mais le rythme dépendra de chacun de pays pour avancer. Il est aussi à retenir si nous ne parlons pas de la légalité, il serait difficile de mobiliser des financements internationaux.

Il n'y a pas des arrangements entre l'Allemagne et la Chine pour entraîner l'Afrique centrale dans le flou. La Chine souhaite une discussion tripartite (COMIFAC – Allemagne - Chine) pour une meilleure mise en œuvre de l'initiative.

En conclusion, nous devons nous entendre si nous voulons un dispositif tripartite ou bipartite.

➤ **Point de vue des Experts du GTGF de la COMIFAC**

Sur la question du montage de cadre logique, les experts ont montré leur insatisfaction sur la manière dont le document a été présenté. Ils recommandent que les consultants mettent à la disposition de la COMIFAC, tous les documents du projet qui décrivent en miniature le processus de mise en œuvre du projet avec rôles et responsabilités de chacune des parties. Au stade actuel avec ce qui est présenté, il est inconfortable pour eux de donner un point de vue juste après lecture d'un simple cadre logique. Ensuite, Il est aussi souhaitable que les consultants intègrent les recommandations des Ministres lors de la réunion de Libreville en juillet 2022. Une fois que tous ces éléments seront pris en compte, c'est là où les experts se réuniront à nouveau pour donner un avis sur le projet.

Enfin, ils ont soutenu l'idée que l'Allemagne assure la facilitation en laissant les pays membres de la COMIFAC d'échanger directement avec la Chine.

En récapitulatif après les multiples échanges, les points forts ci-dessous ont été retenus :

1. L'Ambassade d'Allemagne au Cameroun a adressé une note verbale à la COMIFAC pour la signature de la note d'intention du projet TTT afin de permettre à la GIZ de poursuivre le montage du projet et de lancer les activités.
2. La question du commerce des bois Afrique centrale – Chine n'a pas commencé aujourd'hui. En 2010 déjà, le Royaume Uni c'était proposé comme facilitateur. Il était envisagé que la Chine revoie sa loi forestière. Mais, la Chine ne voulait pas discuter directement avec les Etats membres de la COMIFAC, il proposait de discuter avec les syndicats.
3. Que le document complet du projet TTT soit partagé aux Experts des pays membres de la COMIFAC car, ils n'ont été associés en amont dans le montage du projet. Le cadre logique seul ne permet pas une analyse approfondie du dossier afin de poursuivre les échanges.

4. Que le SEC/ COMIFAC et quelques Experts du GTGF soient associés dans le processus de rédaction du projet TTT.
5. Que la COMIFAC relance les pays pour un retour à propos de la correspondance transmise aux autorités politiques pour leur accord et sur la désignation des Experts en finance climatique.
6. Que les consultants de la GIZ engagés dans le montage de ce projet intègrent les différentes idées émises et la position des Etats dans le cadre logique présenté.

3.4 Examens du concept « zéro déforestation »

3.4.1. Décryptage juridique de la dernière proposition de règlement du parlement Européen

Cette présentation a été faite par **Mme Esther Sandrine NGOM**, Avocate au barreau du Cameroun. Dans son déroulé, elle a essayé de décrypter certains articles difficiles adoptés au niveau de notre sous-région et surtout qui risquent d'anéantir davantage l'économie des soi-disant pays producteurs de bois. Cette loi est conçue pour empêcher l'accès des produits forestiers d'Afrique centrale sur le marché Européen en particulier et occidental en général. Certains des articles de cette réglementation violent les lois de l'OMC. Donc, susceptible d'être attaquées par les pays. Un péché majeur causé par la commission de l'Union Européenne est la non-implication de la plupart de ces pays producteurs pour réfléchir ensemble à la proposition de ce règlement. Un autre constat est que cette loi ne tient pas compte des mesures de la ZLECAF.

Par conséquent, l'heure est aux lobbyings via la publication Policy-brief, newsletter, etc.

En conclusion, les participants ont sollicité à l'experte juriste et l'expert en gouvernance forestière de la COMIFAC de se mettre ensemble pour proposer une Note de Position Commune pour appréciation du GTGF et transcription dans chaque pays membre de la COMIFAC pour contribution nécessaire avant le prochain conseil des Ministres pour approbation.

3.4.2. Présentation des options proposées par la COMIFAC sur le concept « zéro déforestation » prôné par l'Union Européenne

Cette présentation a été faite par Mr Damas MOKPIDIE, Expert GF de la COMIFAC. Dans son exposé, il a ressorti les points positifs et négatifs des mesures prises par l'union européenne sur le concept « zéro déforestation/diligence raisonnée » avant de dérouler les quatre grandes options à proposer aux autorités pour le développement économique et social en lien avec cette réglementation. Vers la fin de sa présentation, les participants ont félicité la COMIFAC d'avoir embrayer sur ce sujet en proposant cet élément qui est déjà une base de travail enfin que chaque pays puisse prendre le relai au niveau national en vue d'enrichir le document et sensibiliser les sectoriels pour en faire une note technique de position commune de la sous-région, sachant qu'il y a des événements internationaux très proches sur le Climat et la Biodiversité que ce document pour en servir davantage.

3.5 Examens des projets des décisions CEMAC

3.5.1 Examiner les différents projets de décisions relatives à l'industrialisation du secteur bois en Afrique Centrale et à l'interdiction des grumes à l'exportation d'ici Janvier 2023.

Cette présentation a été faite par M Damas MOKPIDIE, Expert en GF de la COMIFAC et complété par le délégué de la CEMAC. Il a évoqué dans sa statistique la contribution du secteur bois dans le PIB des pays de la sous-région et les éventuelles intégrations des trois (3) directives de la COMIFAC dans le projet de décision relative à la promotion de la certification forestière en Afrique Centrale sans oublier le projet de la mise en place d'un cadre régional harmonisé de fiscalité incitative dite écologique.

3.5.2 Examen des projets de décisions relatives à l'interdiction d'exportation des grumes et aux différentes mesures d'accompagnement

Cette présentation a été faite par Mr Fiacre NDINGATOLOUM, Expert de la CEMAC, représentant le Directeur du Développement Industriel, des Mines et du Tourisme au Département des Infrastructures et du Développement Durable. L'exposant a déroulé en plénière, les différents projets des textes un par un.

Une série des questions-réponses dans l'objectif d'éclairer les participants et des amendements formulés par les participants ont conclu ces échanges.

3.6. Feuille de Route

Les participants se sont penchés sur les actions nécessaires à entreprendre d'ici la fin de l'année 2022 en dressant, la feuille de route (Annexe 3) dont le suivi de la mise en œuvre opérationnelle se repose sur l'Expert en gouvernance forestière de la COMIFAC.

Une autre session du groupe, est envisagée en vue de planifier les activités de l'année 2023. Le mode et les dates seront largement partagés à l'ensemble des membres du groupe.

Au regard de certaines actions qui ont échappé à l'évaluation des experts lors de la dernière session, des amendements ont été apportés durant cette session. Après lecture et observation des participations, la feuille de route a été validée (voir l'annexe n°3).

4. Résultats obtenus à l'issu de la session

Au regard de l'agenda élaboré conformément aux résultats attendus fixés dans les termes de références de l'Atelier, tous les objectifs ont été atteint (voir Tdrs et Agenda).

5. Recommandations

Au terme de ces trois (03) jours de débats et d'échanges, les participants ont formulé des recommandations suivantes :

A l'endroit de la COMIFAC

1. inscrire dans l'agenda de chaque réunion du GTGF l'état des lieux de mise en œuvre des recommandations et résolutions de la précédente session ;
2. assurer un appui aux pays pour une bonne participation aux fora internationaux ;
3. mettre à contribution le secteur privé pour la mobilisation des fonds en faveur de la gestion durable des forêts ;
4. s'assurer de la transmission du document de projet TTT aux pays membres ;
5. s'assurer de l'implication des experts de la COMIFAC dans la réflexion et le montage du projet TTT à travers une taskforce ;
6. préparer et soumettre aux Ministres en charge des Forêts et Environnement, une note de position au sujet de la réglementation pour lutter contre la déforestation importée.

A l'endroit des pays membres

7. inscrire dans les budgets nationaux la prise en charge des experts en vue de la préparation et de la participation aux fora internationaux ;
8. insister sur la qualité des experts dans le choix et la composition des délégations en fonction des thématiques, en vue d'assurer une participation efficiente aux fora internationaux;
9. soutenir et renforcer le positionnement de la COMIFAC en tant qu'instance technique et mandataire des états pour qu'elle soit efficace et joue pleinement son rôle.

A l'endroit de la CEMAC

- Prendre en compte le rapport d'étude de faisabilité pour une meilleure mise en œuvre de la décision d'interdiction de grumes d'ici janvier 2023 ;
- Présenter une feuille de route sur le plan politique et technique intégrant toutes les étapes à suivre d'ici janvier 2023 ;
- Intégrer des dispositions transitoires dans les projets des textes proposés par la CEMAC ;
- Prendre en compte le commerce des bois de la RDC vers les autres zones hors CEMAC ;
- Mettre en place une base de données technologiques (informations brevets d'invention) aux fins d'industrialisation du secteur forestier.

A l'endroit du secteur privé

- Apporter un appui multiforme aux pays et à la COMIFAC sur les activités liées à leur cadre d'intervention.

Au terme des travaux, les participants ont exprimé leur gratitude à l'endroit du Gouvernement de la République Centrafricaine et à la GIZ pour les commodités ayant contribué à la réussite desdits travaux.

6. Conclusion

L'atelier de Bangui a permis aux Experts de la sous-région d'échanger sur la participation des pays membres à la quinzième session du Congrès Forestier Mondial (CFM-15) et au dix-septième Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF-17) et le projet de cadre logique du projet TTT. Cette rencontre a aussi permis aux participants de discuter sur les questions dont les enjeux portent sur le devenir du GTGF.

Les pays sont invités à plus de mobilisation aux réunions internationales qui abordent les questions de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et du monde.

Enfin, les participants ont adressé leur sincère gratitude au gouvernement de la République Centrafricaine et au secrétariat exécutif de la COMIFAC pour les facilités offertes ayant permis la tenue de cet atelier. Ils ont également remercié la Coopération allemande pour leur appui à l'organisation de cet atelier.

7. Annexes :



Annexe 1 : Communiqué final de l'atelier

Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

10^{ème} Réunion du Groupe de Travail Gouvernance Forestière (GTGF) de la COMIFAC

Bangui, 10 au 12 Octobre 2022

COMMUNIQUE FINAL

Du 10 au 12 octobre 2022, s'est tenue à Bangui en République Centrafricaine, la 10^{ème} réunion du Groupe de Travail Gouvernance Forestière (GTGF) de la COMIFAC. Cette assise a été organisée par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec l'appui de la Coopération allemande GIZ sous le financement de l'Union Européenne. Elle avait pour objectifs :

- de présenter les résultats des travaux du 15^{ème} Congrès Forestier Mondial (CFM-15), tenu du 2 au 6 mai 2022 à Séoul en Corée du sud ;
- de présenter les résultats du 17^{ème} Forum des Nations-Unies sur les Forêts (FNUF), tenu du 9 au 13 mai à New-York aux USA ;
- d'améliorer le cadre logique du projet Tropical Timber Trade Facility (TTT) en cours de maturation ;
- d'examiner les textes juridiques en cours d'instruction sur l'interdiction d'exportation de grumes à partir de Janvier 2023 et les règlements adoptés par le parlement européen sur zéro déforestation/diligence raisonnée ;
- de proposer et valider la nouvelle feuille de route du GTGF pour le dernier trimestre 2022 ;
- de formuler des orientations et recommandations en vue de l'amélioration de la Gouvernance forestière en Afrique centrale.

Y ont pris part **en présentiel**, les Directeurs Généraux des Forêts et des Industries des pays et/ou leurs délégués, le représentant de la CEMAC, les Points Focaux FNUF, le personnel du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les Coordonnateurs Nationaux de la COMIFAC du Gabon et de la RCA, les partenaires techniques et financiers (PPECF/KFW, GIZ), les représentants des syndicats des Exploitants forestiers (FIB/RDC et GFBC/Cameroun), et les délégués des Organisations de la Société Civile, issus des pays suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda et Tchad.

Y ont pris part **en virtuel** à la deuxième journée, cinq représentants du Ministère chinois en charge des Forêts, deux consultants GIZ en charge d'élaborer le cadre logique avancé et la proposition du projet TTT.

La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par trois interventions : le mot de bienvenue du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC Monsieur **Hervé Martial MAIDOU** ; ensuite l'allocution de SEM **Raymond MBITIKON**, CO-Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), et enfin celle de l'Inspecteur central en matière de Chasse et Pêche Monsieur **Jean Nestor LOPERE** représentant de SEM, Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche de la RCA.

Le bureau mis en place a été constitué de la manière suivante :

5. Président : Monsieur **Anicet NGOMIN** de la République du Cameroun
6. Vice-Président : Monsieur **Pacifique ININHAZWE** de la République du Burundi
7. Rapporteur Général : Monsieur **Faustin TOKATE KAMENGE** de la République Démocratique du Congo
8. Rapporteur Adjoint : Madame **ZOUGOULOU YENA** de la République du Tchad
9. Modérateur : Monsieur **Damas MOKPIDIE**, Expert en gouvernance Forestière de la COMIFAC.

Les travaux se sont poursuivis par l'adoption de l'agenda qui s'articulait autour de sept (7) sessions.

Les présentations et échanges qui ont suivi ont permis de formuler les recommandations suivantes :

A l'endroit des pays membres

10. inscrire dans les budgets nationaux la prise en charge des experts en vue de la préparation et de la participation aux fora internationaux ;
11. insister sur la qualité des experts dans le choix et la composition des délégations en fonction des thématiques, en vue d'assurer une participation efficiente aux fora internationaux;
12. soutenir et renforcer le positionnement de la COMIFAC en tant qu'instance technique et mandataire des états pour qu'elle soit efficace et joue pleinement son rôle.

A l'endroit de la COMIFAC

13. inscrire dans l'agenda de chaque réunion du GTGF l'état des lieux de mise en œuvre des recommandations et résolutions de la précédente session ;
14. assurer un appui aux pays pour une bonne participation aux fora internationaux ;
15. mettre à contribution le secteur privé pour la mobilisation des fonds en faveur de la gestion durable des forêts ;
16. s'assurer de la transmission du document de projet TTT aux pays membres ;
17. s'assurer de l'implication des experts de la COMIFAC dans la réflexion et le montage du projet TTT à travers une taskforce ;
18. préparer et soumettre aux Ministres en charge des Forêts et Environnement, une note de position au sujet de la réglementation pour lutter contre la déforestation importée.

A l'endroit de la CEMAC

- prendre en compte le rapport d'étude de faisabilité pour une meilleure mise en œuvre de la décision d'interdiction de grumes d'ici janvier 2023;
- présenter une feuille de route sur le plan politique et technique intégrant toutes les étapes à suivre d'ici janvier 2023 ;
- intégrer des dispositions transitoires dans les projets des textes proposés par la CEMAC ;
- prendre en compte le commerce des bois de la RDC vers les autres zones hors CEMAC ;
- mettre en place une base de données technologiques (informations brevets d'invention) aux fins d'industrialisation du secteur forestier.

A l'endroit du secteur privé

- apporter un appui multiforme aux pays et à la COMIFAC sur les activités liées à leur cadre d'intervention.

Au terme des travaux, les participants ont exprimé leur gratitude à l'endroit du Gouvernement de la République Centrafricaine et à la GIZ pour les commodités ayant contribué à la réussite desdits travaux.

Fait à Bangui, le 12 octobre 2022

Les participants.



Annexe 2 : Note de position commune

NOTE DE POSITION COMMUNE

DES PAYS MEMBRES DE LA COMIFAC

RELATIVE AU PROJET DE REGLEMENT DE L'UNION EUROPEENNE RELATIF A LA MISE SUR LE MARCHE DE L'UNION AINSI QU'A L'EXPORTATION A PARTIR DE L'UNION DE CERTAINS PRODUITS DE BASE ET PRODUITS ASSOCIES A LA DEFORESTATION ET A LA DEGRADATION DES FORETS

Les pays membres de la COMIFAC prennent acte de ce que leurs partenaires de l'Union Européenne souhaitent lutter contre la déforestation et protéger l'environnement, par le biais de la réduction de leur propre consommation de produits issus de la déforestation, à travers le projet de *Règlement relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union ainsi qu'à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, et abrogeant le règlement (UE) n° 995/2010.*

Ce projet de Règlement, dans sa rédaction actuelle et en ce qu'il risque d'impacter négativement sur les industries forestières et agricoles des pays membres de la COMIFAC, appelle plusieurs commentaires :

1. Bien que ce projet de Règlement dans son application va concerner au premier chef les industries forestières et agricoles des pays membres de la COMIFAC, ceux-ci, en tant que pays producteurs ou d'origine, regrettent de n'avoir pas été associés à sa préparation, malgré les indications de la prise en compte de toutes les parties prenantes dans son exposé des motifs ;
2. L'objet et le champ d'application de ce projet de Règlement tel que défini à l'article 1, listent des produits très importants, avec un impact négatif anticipé pour la balance commerciale des pays membres de la COMIFAC ;
3. Le choix des définitions des termes et concepts dans ce projet de Règlement, notamment aux articles 2, 3 et 9, est gênant du fait des conséquences juridiques et opérationnelles qui en découlent pour le développement des secteurs forestiers et agricoles des pays membres de la COMIFAC ;
4. La charge importante mise sur les opérateurs, les commerçants et les secteurs de la banque et de l'investissement, avec une obligation de diligence raisonnée très complexe à

opérationnaliser, risque d'entraîner une très forte désorganisation des secteurs forestiers et agricoles des pays membres de la COMIFAC ;

5. Ce projet de Règlement ne tient pas compte de l'exploitation légale des forêts, dans le respect des lois et règlements des pays producteurs et des processus de certification et d'audit que les partenaires de l'Union Européenne ont eux-mêmes aidé les pays membres de la COMIFAC à mettre en place ;
6. En raison de toutes les problématiques ci-dessus exposées, il y a un risque énorme que les pays membres de la COMIFAC, en raison des contraintes de développement et de fournitures de commodités basiques à leurs populations, se tournent vers d'autres marchés beaucoup moins exigeants ; toutes choses qui en fin de compte ne permettront pas d'atteindre le noble objectif de lutte contre la déforestation et le changement climatique au niveau mondial, objectif que l'Union Européenne poursuit à travers ce Règlement ;
7. Ce projet de Règlement, qui doit entrer en vigueur en 2024, arrive alors même que le système de certification et la gestion raisonnée des écosystèmes forestiers des pays membres de la COMIFAC, sur lesquels ceux-ci travaillent depuis des décennies avec les partenaires de l'Union Européenne, a donné des résultats plus que probants.

En définitive, les pays membres de la COMIFAC ont besoin de se développer en utilisant toutes leurs ressources de manière raisonnée et durable. Le concept « **zéro déforestation** » tel que conçu par l'Union Européenne, au stade actuel pour les pays forestiers où les populations trouvent leur compte et survivent grâce aux services fournis par les forêts, paraît extrêmement contraignant pour les pays membres de la COMIFAC.

Les pays membres de la COMIFAC rappellent qu'ils ont opté pour une « **Conversion raisonnée des terres forestières** », avec un objectif de « **Neutralité Carbone** » d'ici 2030 à 2050. Leurs **Contributions Déterminées Nationales**, tournent autour du concept de « **promouvoir une Gestion Durable des Forêts à travers les mécanismes appropriés qui peuvent concilier le développement économique et social avec la protection de l'environnement** ».

Les pays membres de la COMIFAC, principaux producteurs, invitent donc leurs partenaires de l'Union Européenne à se concerter pour l'atteinte de cet objectif de lutte contre la déforestation et le changement climatique, dans le respect des contraintes et objectifs de développement qui sont les leurs.

Fait à Bangui, le 12 Octobre 2022
La Plénière du GTGF



Annexe 3 : Prochaines étapes (feuille de route octobre – Décembre 2022)

Activités	Octobre		Novembre				Décembre				Observations	
	1	2	1	2	3	4	1	2	3	4		
1. Finalisation du Rapport de l'Atelier et partage Responsable : EGF	20											
2. Suivi de la mise en œuvre des recommandations du CFM15 et de FNUF-17 avec les pays Responsable : PF-FNUF et Directeurs Forêts pays												-
3. Transmission des Rapports nationaux FNUF au Secrétariat Responsable PF FNUF		31										-
4. Transmission aux consultants de la GIZ les commentaires reçus dans le cadre logique du TTT et de l'étude sur les mécanismes de contrôle de la gouvernance en Afrique Centrale Responsable : COMIFAC		31										
5. Mettre en place une taskforce impliquant les experts pays dans la conception du projet TTT Responsable : SEC				15								

Activités	Octobre		Novembre			Décembre			Observations
6. Mettre a la disposition des pays la proposition du projet pour examen Procéder a la validation du projet Responsable Consultants/ SEC					30				
Organiser une session de concertation entre les partenaires bilatéraux sur l'initiative TTT sous la facilitation allemande Responsables : SE COMIFAC						15			- PM
7. Lettre de non objection pour le démarrage du projet Responsable : SEC								31	
8. Poursuivre la sensibilisation et préparer les pays membres de la COMIFAC pour l'adoption de la note de position commune proposée par les membres du GTGF sur le concept « zéro déforestation » Responsable : DG Forêts/DF/PF-FNUF/CNC				15					PM
9. Réception et consolidation des commentaires reçus par les pays sur la Note de position commune et présenter au conseil des Ministres pour validation. Responsable SEC					30				

Activités	Octobre		Novembre				Décembre			Observations
10. Suivi du niveau de mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation de la filière bois dans le Bassin du Congo										Faire le point Pendant les sessions de groupe de travail GF
Responsables : DG Forêts/DF/ PF FNUF/ Directeurs des Industries										

Annexe 4 : Modèle de Format modifié pour les rapports volontaires nationaux FNUF



Annexe 5 : Liste des participants en présentiel

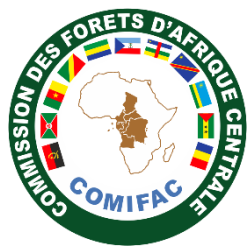
Atelier du Groupe de Travail Gouvernance Forestière (GTGF) de la COMIFAC

Bangui, 10 au 12 octobre 2022

N°	ADMINISTRATION ET PERSONNES RESSOURCES			
	Pays	Noms et Prénoms	Fonction	Adresse
1.	Cameroun	Anicet NGOMIN	Directeur des Forêts MINFOF (Point Focal FNUF)	ngomin.anicet@yahoo.fr
		HAMAN Adama	Division de la Coopération & Programmation au MINFOF	hamadbill@yahoo.com
2.		Narcisse Lambert MBARGA	Directeur Chef de Division Coopération ANAFOR	Narcisse_mbarga@yahoo.com
3.		Me Esther Sandrine NGOM	Avocat au Barreau du Cameroun	Esther.ngom@yii-attorneys.africa
4.	Congo	Gaston PANZOU	Représentant du Directeur des Forêts	Panzou_gaston@yahoo.fr
5.	Gabon	Jacques MOULOUNGOU	Coordonnateur National COMIFAC	mouloungou_jacques@yahoo.fr
6.		Nina SAMAKE	Directrice Générale des Industries du bois	samake_nina@yahoo.fr
7.	Guinée Equatoriale	Santiago BAYANG MBA	Représentant DG de la Conservation de l'Environnement et Lutte Contre le Changement Climatique.	santiagobiyang@gmail.com
8.		Fiacre NDINGATOLOUM	CEMAC	NDINGATOLOUMF@cemac.int
9.	RCA	David OUANGANDO	Point Focal FNUF	douangando@gmail.com
10.		Eugène BOUAWA	Directeur de Cabinet du Ministère en charge des Eaux et Forêts	Ebouawa66@yahoo.fr
11.		Julien FEÏZOURE	CM Eaux et Forêts	julien_feizoure@yahoo.fr
12.		Luc DIMANCHE	Coordonnateur National COMIFAC	dimancheluc@yahoo.fr
13.		Achille MAPOUKA	Coordonnateur National Adjoint COMIFAC	amapouka@yahoo.fr
14.		Ocklefort FIONGAI	Directeur Général des Forêts au Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche	Ocklefort3@gmail.com

15.		Thomas WINGUE	Directeur des Forêts MEFCP	winguethomasroger@gmail.com
16.		Représentant	Assemblée Nationale (Groupe parlementaire Ressources Naturelles)	
17.	Burundi	Pacifique ININHAZWE	Chef de Parc National de Rusizi (Représentant Point Focal FNUF)	pacizwe@gmail.com
18.		Jean Marie HATUNGIMANA	Chef d'Antenne de l'OBPE à Gitega	biyongajmarie2@gmail.com
19.	RDC	Sebastien MBALA MALELE	Directeur Chef de Service de la Direction de la Gestion Forestière, Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts, Point Focal FNUF	semalele@yahoo.fr
20.		Faustin TOKATE	Directeur Général des Forêts	tfaustin@hotmail.fr
21.	TCHAD	ZOUGOULOU YENA	Directrice des Forêts, de la promotion des Filières et de la Lutte contre la Désertification	nenodji2001@yahoo.fr
22.		AHMAT AGALA	Point Focal FNUF	gladyko@yahoo.fr
Organisations sous-régionales				
23.	SEC	Hervé Martial MAIDOU	Secrétaire Exécutif de la COMIFAC	herve.maidou@comifac.org
24.		Michel NGOY	Expert en SIG	michel.ngoy@comifac.org
25.		Damas MOKPIDIE	Expert Gouvernance Forestière	damasmokpidie@comifac.org
26.		Rolande NG OWONA	Assistante de direction	rolande.marguerite@yahoo.fr
27.		Brice MOWAWA	Consultant CIFOR en appui à la COMIFAC	bmowawa@gmail.com
Partenaires Techniques et financiers				
28.	Cameroun	Raymond MBITIKON	Co-Facilitateur PFBC	Raymond.mbitikon@giz.de
29.		Njing, Wilson	Expert GIZ	wilson.njing@giz.de
30.		Ralph RIDDER	Head, Forest Policy Facility China	ralph.ridder@giz.de
31.		TTT	Représentant de la Chine	
32.		Eric DASSIE WENDJI	PPECF	eric.dassie@eco-consult.com
OSC				
33.	Rwanda	Thaddée HABİYAMBERE	Président du Forum National	habiyambereth@yahoo.fr
34.	Gabon	Ophélie OWONO MBENG	Département Socio-Carto FENSE	oowono@yahoo.fr
35.	RCA	Jean Kennedy MATHAMALE	Plateforme Gestion Durable des Ressources Naturelles (GDRN)/ CIEDD	Mathamale05@yahoo.fr

36.		Philomène BIA	Plateforme Gestion Durable des Ressources Naturelles/ BATA-GBAKO -/Conseil Economique	bata_gbako@yahoo.fr
37.	RDC	Joseph BOBIA BONKAW	ONG Bureau de Veille et de Gouvernance des Ressources Nationales	Jb.bobia@gmail.com
38.	Cameroun	Jeanne Marie Mindja	GRAMUE/REPOFBAC	jmindja@yahoo.fr
Organismes de certification et secteur privé				
39.	Congo	George AKWAH NEBA	FSC Congo Basin Sub Regional Coordinator	g.akwah@fsc.org
40.	Cameroun	Germain YENE YENE	Coordinateur du projet PAFC Bassin du Congo	coordination@pafc-certification.org
Syndicats exploitants forestiers				
41.	Cameroun	Blandine OUOGUIA	GFBC	ouoguia@yahoo.fr
42.	RDC	Gabriel MOLA MOTYA	FIB	gabrielmola58@yahoo.fr fib3552@yahoo.fr



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers

Annexe 6 : Agenda de l'atelier

Atelier du Groupe de Travail Gouvernance Forestière (GTGF) de la COMIFAC

Bangui, du 10 au 12 octobre 2022

Dates	Activités	Horaires	Responsables
1^{ère} journée			
10 Oct.	Accueil et enregistrement des participants	08h30 – 09h00	Secrétariat
	Cérémonie d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> - Allocution du Co-Facilitateur PFBC - Allocution du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC - Discours d'ouverture de son Excellence, le Ministre des Eaux Forêts Chasse et Pêche - Suspension des travaux, Photo de famille 	09h00 – 10h00	Modérateur Damas M. (Expert GF)
	Pause-Café	10h00 – 10h30	
	Session introductive : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des participants - Présentation des objectifs et résultats attendus de la réunion - Mise en place du bureau de l'Atelier - Adoption de l'agenda 	10h30 – 11h00	Damas MOKPIDIE (EGF)
	Session 1 : Présentation des résultats du CFM-15 <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs de la mission et méthodologie utilisée - Déroulement des travaux du 15^{ème} CFM, tenu du 2 au 6 mai 2022 à Séoul en Corée du sud - Présentation des recommandations du CFM-15 et leçons apprises - Discussion 	10h30 – 13h00	Damas M. (EGF)
	Pause-déjeuner	13h00-14h00	
	Session 2 : Présentation des résultats du FNUF-17 <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs de la mission - Les outils de la mission - Déroulement des travaux du 17^{ème} FNUF, tenu du 9 au 13 mai 2022 à New-York aux USA - Présentation des recommandations du FNUF-17 et leçons apprises - Discussion 	14h00-16h30	PF-FNUF-RDC
	Pause-Café et Suspension des travaux de la première journée	16h30-17h00	
2^{ème} journée			
	Session 3: Projet Tropical Timber Trade Facility (TTT) <ul style="list-style-type: none"> - Accueil, introduction 	8h30-9h45	Hervé Martial MAIDOU (SE)

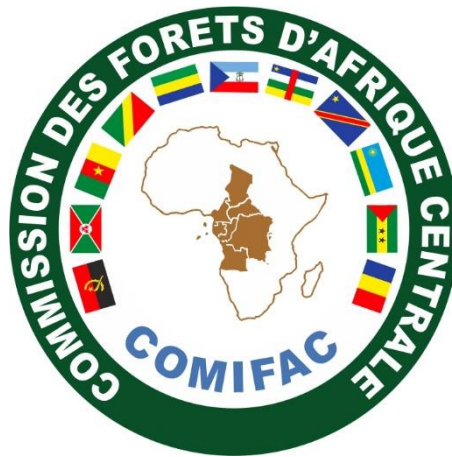
11 Oct.	- Présentation des Objectifs et résultats attendus de la session Session 3.1 : Etude de la GIZ sur les mécanismes de contrôle de la gouvernance en Afrique centrale - Discussion		COMIFAC) ; Jean-Marie NOIRAUD (Modérateur), Bérénice CASTADOT, (consultante GIZ)
	Pause- café	9h45-10h00	
	Session 3.2: Projet de cadre logique du TTT - Présentation du cadre logique, Echange de vues sur le cadre logique - Point de vue technique des pays COMIFAC - Point de vue technique des experts chinois - Résumé des commentaires reçus Prochaines étapes, synthèse de la session	10h00-13h00	Ralph RIDDIER (GIZ) Jean-Marie NOIRAUD (Modérateur),
	Pause-déjeuner	13h00-14h00	
	Session 4 : Examens du concept « zéro déforestation » - Présentation des options proposées par la COMIFAC sur le concept « zéro déforestation » prôné par l'Union Européenne - Discussions - Adoption d'une ligne de conduite	14h00-16h30	Damas M.
	Pause -café et clôture des travaux de la deuxième journée	16h30-17h00	
3^{ème} journée			
12 Oct.	➤ Session 5 : Examens des projets des décisions CEMAC - Examiner les différents projets de décisions relatives à l'industrialisation du secteur bois en Afrique Centrale et à l'interdiction des grumes à l'exportation d'ici Janvier 2023. - Discussion et avis du GTGF	8h30-10h30	Damas M. & CEMAC
	Pause- café	10h30-11h00	
	Session 6 : Feuille de Route - Elaboration de la feuille de route - Adoption de la feuille de route - Formulation des recommandations pour l'amélioration des activités du GTGF.	11h00-13h00	Damas M.
	Session 7 : Cérémonie de clôture	13h00-13h30	
	Lecture du Communiqué final Discours de clôture de l'Atelier par le Ministre et/ou le SE-COMIFAC		Secrétariat SE
	Déjeuner et Fin de l'Atelier	13h30-14h30	



Annexe 7 : Discours du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

ATELIER DU GROUPE DE TRAVAIL GOUVERNANCE FORESTIERE (GTGF) DE LA COMIFAC)

Bangui, 10 – 12 Octobre 2022



MOT D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMIFAC

Excellence Monsieur le Ministre ;

Excellence Monsieur le Co-facilitateur du PFBC ;

Honorables députés, Membres du groupe parlementaire Ressources Naturelles ;

Monsieur le Directeur de Cabinet ;

Monsieur le Directeur Régional du projet GIZ-Appui à la COMIFAC ;

Messieurs les Coordonnateurs Nationaux COMIFAC ;

Distingués invités.

C'est pour moi un réel plaisir et un grand honneur de prendre la parole en cette circonstance qui nous réunit aujourd'hui à « Bangui la coquette » en République centrafricaine dans le cadre de la réunion sous régionale du Groupe de travail de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC).

Tout d'abord je voudrai adresser ma gratitude à l'endroit de la République centrafricaine et particulièrement à Son Excellence, le Professeur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République, Chef de l'Etat, ainsi qu'à son Gouvernement sous la houlette du Premier Ministre, Chef du Gouvernement Son Excellence Félix MOLOUA, pour avoir accepté et autorisé que ces assises se tiennent à Bangui en République centrafricaine.

Mesdames et messieurs chers experts en vos rang et grades respectifs.

La réunion pour laquelle nous sommes réunis aujourd'hui est une suite logique des autres thématiques que vous aviez déjà défendu lors des réunions précédentes. Il est désormais question de regarder les nouvelles considérations qui sont liées à ces thématiques afin d'avoir une meilleure compréhension des enjeux liés au Congrès Forestier Mondial et au Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) qui ont lieu respectivement du 02 au 06 Mai à Séoul (Corée du Sud) et du 09 au 13 Mai (New-York USA) de cette même année.

Dans la même veine, vous allez travailler en vue de faire des propositions en termes de force de position sur le projet relatif au dialogue avec la République de Chine sur le commerce du bois. L'idée de ce projet vous avait été présenté en juillet 2021 à Douala lors d'une réunion du GTGF. Elle a été murie à Brazzaville au Congo lors de la seconde réunion du GTGF et maturée avec l'appui de la Coopération allemande. Pendant ces deux jours des travaux vos sanctions permettront au Secrétariat

Exécutif de la COMIFAC de le soumettre aux Ministres des Forêts des pays membres de la COMIFAC concernés par ce projet pour adoption.

Enfin, vous aurez à examiner certains textes en cours qui sont en lien avec la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo.

Mesdames et Messieurs,

Avant de clore mon propos, je voudrais remercier le projet d'Appui GIZ à la COMIFAC qui a facilité l'organisation de cet atelier. Je voudrai également vous rappeler de maintenir les mesures barrières contre la Covid-19 pendant toute la durée de cet atelier et de prévoir les tests deux jours avant la date de vos retours respectifs pour les participants non-résidents.

En souhaitant plein succès à nos travaux, je déclare ouvert l'atelier régional de la Gouvernance Forestière en Afrique Centrale.

Vive la coopération internationale ;

Vive la COMIFAC et ses pays membres.

Je vous remercie.

**Annexe 8 : Discours d'ouverture du Représentation du Ministre des
Eaux et Forêts de la RCA**

**ATELIER REGIONAL DU GROUPE DE TRAVAIL GOUVERNANCE
FORESTIERE (GTGF) DE LA COMIFAC**

Bangui – Centrafrique, 10 – 12 Octobre 2022

**MOT D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR LE MINISTRE DES EAUX, FORETS, CHASSE
ET PECHE**

Excellence Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;

Excellence Monsieur le Co-facilitateur du PFBC ;

Monsieur le Représentant de la CEMAC ;

Messieurs les Coordonnateurs Nationaux COMIFAC ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Directeurs des Forêts ;

Mesdames et Messieurs, les Points Focaux FNUF ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des autres PTF ici présents ;

Distingués invités.

Je me réjouis et remercie vivement le secrétariat exécutif de la COMIFAC et notre partenaire technique et financier « la GIZ » au nom du Gouvernement que dirige son **Excellence Monsieur Felix MOLOUA**, Premier Ministre chef du Gouvernement pour le choix porté sur la RCA, notamment **Bangui** pour la tenue de cet atelier Régional. Soyez les bienvenus chez vous.

Nous constatons qu'après dix-sept ans d'existence, la COMIFAC s'est forgée une image d'interlocutrice incontournable sur les questions qui se relèvent des forêts et de l'Environnement.

La filière « Forêt-Bois » représente un axe de la diversification économique de la République Centrafricaine, créateur d'emplois et l'un des réducteurs de la pauvreté où le gouvernement dans sa politique a mis l'accent sur la bonne gouvernance des forêts à travers quelques initiatives en cours dans le pays sous l'impulsion de **Son Excellence, le Professeur Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République, Chef d'Etat.

Dans le processus de la gouvernance forestière en République Centrafricaine, le pays a adopté en novembre dernier son Plan Opérationnel 2021-2025 du Plan de Convergence de la COMIFAC pour un montant de 407.297.897 \$ US dont 330.892.055 \$ US sont à rechercher auprès des partenaires au développement. Ce plan d'Opération est la déclinaison du Plan de Convergence de la COMIFAC

révisé en 2014 pour une période de dix ans (2015-2025), est un cadre de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. De même, le Ministère en charge des forêts dispose un document de politique forestière assorti d'une vision à l'horizon 2035 dont le but, les objectifs généraux, les principes directeurs, les orientations générales, les axes stratégiques visent à permettre le développement des projets et programmes de développement du secteur. La mise en œuvre de ces priorités inscrites dans ce document stratégique s'élève à 75.526.250.000 FCFA pour une période de Cinq (5) ans.

À titre de rappel le secteur forêt-bois en Centrafrique est opérationnel dans le massif forestier du sud-ouest où l'exploitation forestière industrielle est effectuée en grande partie. En 2022, treize (13) entreprises forestières ont enregistré une production officielle, dont deux sociétés ayant exploité les plantations de teck. Dix-huit permis ont été octroyés pour l'exploitation artisanale. Le secteur forestier contribue à hauteur de 2,7 % du PIB en 2020 et de 13 % des recettes d'exportation du pays en 2016.

Concernant l'exportation du bois centrafricain, les principales destinations des grumes en 2021 ont été la Chine (39 %) et l'Allemagne (19 %), alors que pour les sciages les positions sont inversées, avec l'Allemagne (31 %) devant la Chine (23 %).

Sur la question de légalité et de traçabilité, depuis 2011, un Accord de Partenariat Volontaire (APV) a été signé entre l'Union européenne (UE) et la République Centrafricaine sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et le commerce de bois et de produits dérivés du bois destinés au marché de l'UE (FLEGT). Selon l'APV, l'UE et la République Centrafricaine s'engagent à veiller à ce que toutes les parties concernées comprennent correctement l'accord et le régime d'autorisations FLEGT. L'accès à l'information sur les objectifs, la mise en œuvre, le suivi et les contrôles qui permettront une compréhension approfondie des processus et la participation de toutes les parties à l'accord contribuera à la réalisation des objectifs de l'APV. La transparence sur les activités d'exploitation et de la gestion forestière est le socle dudit Accord. Le pays dispose un mécanisme pour assurer les informations sur les procédures d'attribution des titres ; les informations sur l'aménagement forestier ; les

informations sur la production ; les informations sur la transformation ; les informations sur le système de vérification de la légalité ; les informations sur l'audit indépendant ; les informations sur le paiement des taxes et redevances forestières et les informations sur le dispositif institutionnel.

Je souligne à cet effet que l'enjeu du présent atelier et la tâche est rude et j'ai l'espoir qu'à ces assises sortiront les conclusions et les recommandations alignées aux attentes des acteurs de la sous-région impliqués dans la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Une fois de plus, je souhaite la bienvenue à tous les délégués venus de l'extérieur et de l'intérieur du pays et passer un agréable séjour à Bangui la coquette.

Je déclare ouverts les travaux de l'atelier sous-région du Groupe de Travail Gouvernance Forestière de la Commission des Forêt d'Afrique Centrale.

**Annexe 9 : Note technique relative au projet de règlement de l'EU sur
Zéro déforestation**

**NOTE TECHNIQUE DU GROUPE DE TRAVAIL
GOUVERNANCE FORESTIERE DE LA COMIFAC
RELATIVE AU PROJET DE REGLEMENT DE L'UNION
EUROPEENNE RELATIF A LA MISE SUR LE MARCHE DE
L'UNION AINSI QU'A L'EXPORTATION A PARTIR DE
L'UNION DE CERTAINS PRODUITS DE BASE ET PRODUITS
ASSOCIES A LA DEFORESTATION ET A LA DEGRADATION
DES FORETS**

Bangui, 12 octobre 2022

Les écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale représentent l’un des trois grands massifs forestiers tropicaux du monde, avec près de 268 millions d’hectares inégalement répartis dans les 11 pays membres de la Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC). Selon les dispositions du Traité qui l’institue, la COMIFAC est une instance d’orientation, d’harmonisation, de suivi et de coordination des actions et initiatives sous régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers.

Ces écosystèmes forestiers sont des sources de revenus tant pour les populations au niveau micro-économique, que pour les Etats eux-mêmes au niveau macro-économique. Les pays membres de la COMIFAC, pour l’atteinte de leurs objectifs de développement économique et social, ont besoin d’exploiter ces ressources forestières, ainsi qu’une partie des terres de ces écosystèmes forestiers pour des activités agricoles, agro-industrielles, et l’implantation d’infrastructures permettant d’améliorer les conditions de vie très difficiles de leurs populations.

Par ailleurs, des liens économiques très étroits existent entre les onze pays membres de la COMIFAC et leurs partenaires de l’Union Européenne, principaux acheteurs de produits issus des forêts de la sous-région, en plus d’être partenaires techniques et financiers dans plusieurs projets des domaines forestiers et agricoles de la sous-région.

Au regard de ces liens, les régulations préparées par les partenaires de l’Union Européenne ont un impact certain sur les activités dans la sous-région, surtout en matière de forêt, d’agriculture et d’élevage.

Les pays membres de la COMIFAC prennent acte de ce que les partenaires de l’Union Européenne souhaitent lutter contre la déforestation et protéger l’environnement, par le biais de la réduction de leur propre consommation de produits issus de la déforestation.

Dans cette logique, ils ont préparé le ***Règlement relatif à la mise à disposition sur le marché de l’Union ainsi qu’à l’exportation à partir de l’Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, et abrogeant le règlement (UE) n° 995/2010.***

Ce projet de Règlement, dans sa rédaction actuelle et en ce qu’il va très fortement et négativement impacter sur les industries forestières et agricoles des pays membres de la COMIFAC,

appelle plusieurs commentaires :

1. Bien que ce Règlement dans son application va concerner au premier chef les industries forestières et agricoles des pays membres de la COMIFAC, ceux-ci, en tant que pays producteurs ou d'origine, n'ont à aucun moment été associés ou même simplement informés et/ou interrogés lors de sa préparation ; ceci alors même que l'exposé des motifs de ce texte renseigne que les parties prenantes concernées ont toutes été consultées pendant son élaboration, et que plusieurs forums de coopération existent sur ces sujets entre les partenaires de l'Union Européenne d'une part, et d'autre part, les pays membres de la COMIFAC pris individuellement, et la COMIFAC elle-même en tant qu'instance technique régionale et mandataire des pays membres ;
2. L'objet et le champ d'application de ce Règlement tel que défini à l'article 1, est de mettre en place « *des règles relatives à la mise sur le marché de l'Union et à la mise à disposition sur le marché de l'Union, ainsi qu'à l'exportation à partir du marché de l'Union, de bovins, de cacao, de café, de palmier à huile, de soja et de bois (les «produits de base en cause») et de produits, figurant à l'annexe I, qui contiennent des produits de base en cause, ou ont été nourris ou fabriqués avec ces derniers (les «produits en cause») », afin de réduire la contribution de l'Union Européenne à la déforestation et à l'émission de gaz à effet de serre ;*
3. Ce champs d'application très large va fortement impacter les industries du bois, de l'agriculture et de l'élevage des pays membres de la COMIFAC ; non seulement les produits bruts ou transformés, directement exportés vers l'Union Européenne par les pays membres de la COMIFAC, seront affectés par ces mesures très restrictives et irréalistes, mais en plus les produits dit de base en cause achetés par d'autres partenaires non membres de l'Union Européenne, et transformés par eux pour le marché européen seront également affectés ;
4. Le choix des définitions des termes et concepts dans ce Règlement, notamment aux articles 2, 3 et 9 (les notions de forêts, déforestation, zéro déforestation, produits de base, etc), est également problématique. Ces définitions et les conséquences juridiques et opérationnelles qui en découlent sont dangereuses pour le développement des secteurs forestiers et agricoles des pays membres de la COMIFAC, en cela qu'elles vont les empêcher d'utiliser raisonnablement leurs ressources naturelles pour les besoins de leur développement économique et social, et pour la fourniture de commodités basiques à leurs populations ;

5. La charge importante mise sur les opérateurs, avec l'obligation de diligence raisonnée très complexe à opérationnaliser, et en plus des exigences de diligence raisonnée pour les institutions dans le domaine bancaire et des investissements, aura mécaniquement pour effet l'asphyxie de ces opérateurs, qui sont incapables de remplir ces obligations sans augmentation disproportionnée de leurs charges, surtout que les instances de financement seront découragées à les financer ou à investir ; ce qui va subséquemment entraîner une très forte désorganisation des secteurs forestiers et agricoles des pays membres de la COMIFAC ;
6. Les informations dont la collecte est mise à la charge des opérateurs dans le cadre de leur obligation de diligence raisonnée sont des informations sensibles des pays membres de la COMIFAC, avec tous les enjeux sécuritaires que ceux-ci connaissent ;
7. Ce Règlement ne tient pas compte de l'exploitation légale des forêts, dans le respect des lois et règlements des pays producteurs et des processus de certification et d'audit qu'elle a elle-même aidé les pays membres de la COMIFAC à mettre en place ;
8. Ce Règlement induit de nouvelles taxes douanières et de nouvelles normes, qui constituent in fine des distorsions au commerce international, tel que conçu et encadré par le GATT de l'OMC ;
9. En raison de toutes les problématiques ci-dessus exposées, il y a un risque énorme que les pays membres de la COMIFAC, producteurs des objets du champs d'application de ce Règlement, en raison des contraintes de développement et de fournitures de commodités basiques à leurs populations, se tournent vers d'autres marchés beaucoup moins exigeants ; toutes choses qui en fin de compte ne permettront pas d'atteindre le noble objectif de lutte contre la déforestation et le changement climatique au niveau mondial, objectif que l'Union Européenne poursuit à travers ce Règlement ;
10. Ce Règlement, qui doit entrer en vigueur en 2024, arrive alors même que le système de certification et la gestion raisonnée des écosystèmes forestiers des pays membres de la

COMIFAC, sur lesquels ceux-ci travaillent depuis des décennies avec les partenaires de l'Union Européenne, a donné des résultats plus que probants.

En définitive, les pays membres de la COMIFAC, très riches en ressources naturelles avec notamment de vastes ensembles forestiers, ont besoin de se développer en utilisant toutes leurs ressources de manière raisonnée et durable. Ils plaident pour une reconnaissance et une valorisation de leurs services écosystémiques dans les marchés à travers les investissements appropriés.

Le concept « **zéro déforestation** » tel que conçu par l'Union Européenne, au stade actuel pour les pays forestiers où les populations trouvent leur compte et survivent grâce aux services fournis par les forêts, paraît extrêmement contraignant pour les pays membres de la COMIFAC.

Les pays membres de la COMIFAC rappellent qu'ils ont opté pour une « **Conversion raisonnée des terres forestières** », avec un objectif de « **Neutralité Carbone** » d'ici 2030 à 2050. Leurs **Contributions Déterminées Nationales**, tournent autour du concept de « **promouvoir une Gestion Durable des Forêts à travers les mécanismes appropriés qui peuvent concilier le développement économique et social avec la protection de l'environnement** ». Et pour ce faire, ils ont mis en œuvre depuis des années un certain nombre de processus afin de lutter contre la déforestation.

Si les partenaires de l'Union Européenne souhaitent véritablement lutter contre la déforestation et donc le changement climatique, ils doivent prendre en compte, non seulement les contraintes notamment de développement des pays producteurs de la COMIFAC, par la continuité dans la promotion des outils efficaces qui ont déjà fait leurs preuves, de manière participative, juste, intégratrice, avec la consommation du bois et autres produits agricoles certifiés au juste prix.

Les pays membres de la COMIFAC, principaux producteurs, invitent donc leurs partenaires de l'Union Européenne à se concerter pour l'atteinte de cet objectif de lutte contre la déforestation et le changement climatique, dans le respect des contraintes et objectifs de développement qui sont les leurs.

Annexe 10 : Quelques photos des participants à l'atelier



Atelier sous – régional du groupe de travail gouvernance forestière (GTGF) de la COMIFAC, Bangui, du 10 au 12 octobre 2022



Atelier sous – régional du groupe de travail gouvernance forestière (GTGF) de la COMIFAC, Bangui, du 10 au 12 octobre 2022